

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2026	Envoyé en préfecture le 21/09/2026
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	07	Reçu en préfecture le 21/09/2026
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	102	Publié le 21/09/2026
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	7.6.3	ID : 032-213202088-20260915-2026SEPT15_393-DE
			Finances locales Contributions budgétaires - autres

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

20

Séance Publique ordinaire du **15 septembre 2026**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à 19H, le *Conseil Municipal* de **LECTOURE**, légalement convoqué le 4 septembre 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, M. Xavier BALLENGHIEN, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Marc DUGROS, Nicolas EHRHART, Adrien FORET, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, M. Laurent LAMEILLE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, Émilie PICAMILH, Pascale RIVIERE, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Philippe BATTISTON
M. Bernard LERICHE
M. José-Louis PEREIRA
Mme Corinne QUEVILLY
Mme Fabienne WEIDMANN

Ont donné procuration :

M. Philippe BATTISTON à Mme Véronique LÜHMANN
M. Bernard LERICHE à M. Loïc DE LARTIGUE
M. José-Louis PEREIRA à M. Julien PELLICER
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Odile SCHAAP
Mme Fabienne WEIDMANN à Mme Françoise ARMENGOL

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Adrien FORET

Objet : Proposition de versement d'une subvention complémentaire au titre de 2026 à l'association « Les Amis de Saint-Louis »

RAPPORTEUR : Françoise BERNARD-SIRAT, Adjointe au Maire chargée de la démocratie participative, du développement durable, des cérémonies et des mobilités douces

Lors de sa séance en date du 23 avril 2026, le
d'allouer à l'association « Les Amis de Saint-Louis »
fonctionnement d'un montant de 1 000 €.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 032-213202088-20260915-2026SEPT15_393-DE

Dans le cadre de ses relations avec la ville de Saint-Louis, l'association organise un repas gascon en Alsace au mois d'octobre et sollicite l'aide de la commune pour le paiement des frais de transport.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de verser à l'association « Les Amis de Saint-Louis », une subvention complémentaire de 150 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Adrien FORET

Le Maire,
Julien PELLICER



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 21 SEP. 2026
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 21 SEP. 2026